

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# **ToolPrep TP2**

Numéro de matière 1186

Mise à jour: 19/12/2022 Version: 2.2 Remplace la version: 2.1 Langue: fr-FR Créée: 16/8/2022

Page: 1 de 13

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: ToolPrep TP2

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: scellant de moule

Seulement pour utilisateurs professionnels

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société:

Airtech International, Inc.

Airtech Europe Sarl

5700 Skylab Road Zone industrielle Haneboesch

Huntington Beach, CA 92647 L–4562 Differdange

E-mail: airtech@airtechintl.com Luxembourg

Site web: www.airtechonline.com Site web: www.airtech.lu Téléphone: +1 714.899.8100 Téléphone: +352 582.282

Service responsable de l'information:

l'information: Téléphone: +352 582.282 Téléphone: +1 714.899.8100 E-mail: sales@airtech.lu

E-mail: airtech@airtechintl.com

Airtech Advanced Materials UK Ltd. Airtech Asia Ltd.

The Causeway

Broadway Business Park

Chagugang County

Chadderton, Oldham

No. 161 of Anyuan Rd

Chagugang County

Wuqing District

OL9 9XD United Kingdom
Site web: www.airtech-amg.co.uk
Téléphone: +44 161.947.1610
Service responsable de
I'information:

301721, Tianjin, P.R. China
Site web: www.airtech.asia
Téléphone: +86 22 8862 9800
Télécopie:: +86 22 8862 9900
Service responsable de l'information:

Téléphone: +44 161.947.1610 Téléphone: +86 22 8862 9800

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### **CHEMTREC EMERGENCY PHONE:**

France: +(33)-975181407

Belgique (Brussels): +(32)-28083237 Luxembourg: +(352)-20202416 International: +1 703-741-5970

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2; H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1; H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Repr. 1A; H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2; H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Asp. Tox. 1; H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

édité par Airtech Advanced Materials Group avec Qualisys SUMDAT



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# ToolPrep TP2

Numéro de matière 1186

Mise à jour: 19/12/2022 Version: 2.2 Remplace la ion: 2.1 Langue: fr-FR Créée: 16/8/2022

2 de 13

Page:

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquette (CLP)









	•	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Mention d'avertissement:	Danger	
Mentions de danger:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseils de prudence:	P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P264	Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	P331	NE PAS faire vomir.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage:

Contient:

P331 P403+P235

FUH208

Contient Dilaurate de dibutylétain. Peut produire une réaction allergique.

o-Xylène,

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques,

Dilaurate de dibutylétain

Seulement pour utilisateurs professionnels

### 2.3 Autres dangers

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.

Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.1 Substances: non applicable

### 3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux:

édité par Airtech Advanced Materials Group

avec Qualisys SUMDAT



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

ToolPrep TP2
Numéro de matière 1186

Mise à jour: 19/12/2022 Version: 2.2 Remplace la version: 2.1 Langue: fr-FR Créée: 16/8/2022

Page: 3 de 13

#### Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur	
N°CE 202-422-2 CAS 95-47-6	o-Xylène Flam. Liq. 3; H226. Acute Tox. 4; H312. Acute Tox. 4; H332. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H335. STOT RE 2; H373. Asp. Tox. 1; H304.	20 - 50 %	
N°CE 203-492-7 CAS 107-46-0	Hexaméthyldisiloxane Flam. Liq. 2; H225.	10 - 20 %	
n° de liste 918-167-1 CAS 90622-57-4	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques 10 - 20 ° Flam. Liq. 3; H226. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 4; H413. (EUH066).		
N°CE 214-685-0 CAS 1185-55-3	Triméthoxy(méthyl)silane Flam. Liq. 2; H225. Acute Tox. 4; H332.	5 - 10 %	
N°CE 280-084-5 CAS 82985-35-1	Amine de bis(triméthoxysilylpropyle) Eye Dam. 1; H318.	5 - 10 %	
N°CE 237-511-5 CAS 13822-56-5	3-(Triméthoxysilyl)propylamine Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319.	< 10 %	
N°CE 203-497-4 CAS 107-51-7	octaméthyltrisiloxane Flam. Liq. 3; H226.	1 - 5 %	
N°CE 200-578-6 CAS 64-17-5	Ethanol Flam. Liq. 2; H225.	1 - 5 %	
N°CE 225-878-4 CAS 5131-66-8	3-Butoxypropane-2-ol Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319.	1 - 2,5 %	
N°CE 201-039-8 CAS 77-58-7	Dilaurate de dibutylétain Skin Corr. 1C; H314. Skin Sens. 1; H317. Muta. 2; H341. Repr. 1A; H360FD. STOT SE 1; H370. STOT RE 1; H372.	< 1 %	

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Premiers secours: veillez à

votre autoprotection!

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever les

vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'inhalation: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une

position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un

médecin.

Après contact avec la peau: Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. En cas de réactions

cutanées, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau

courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une

personne sans connaissance. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! Ne pas

provoquer de vomissement. Appeler un médecin.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# **ToolPrep TP2**

Numéro de matière 1186

Mise à jour: 19/12/2022 Version: 2.2 Remplace la version: 2.1 Langue: fr-FR Créée: 16/8/2022

Page: 4 de 13

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut irriter les voies respiratoires. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Danger en cas d'aspiration: En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

En cas d'une ingestion suivie d'un vomissement, il peut y avoir une inspiration dans les poumons susceptible de provoquer une pneumonie chimique ou une asphyxie.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion, poudre sèche d'extinction, dioxyde de carbone.

Lors d'incendies de grande ampleur: Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air. Les vapeurs s'épanchent sur de grandes surfaces et peuvent provoquer des incendies et retours de flamme.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. Il peut se dégager par ailleurs: Oxydes d'azote (NOx), oxydes de silicium, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau. Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'exposition. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance.

En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Si possible, colmater la fuite. Assurer une aération suffisante.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Interdire l'accès de la zone en danger dans le sens du vent et alerter les riverains.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# **ToolPrep TP2**

Numéro de matière 1186

 Mise à jour:
 19/12/2022

 Version:
 2.2

 Remplace la version:
 2.1

 Langue:
 fr-FR

 Créée:
 16/8/2022

Page:

5 de 13

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

Danger d'explosion!

En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Veiller au retour de flamme. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

Indications complémentaires:

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter l'exposition. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur.

Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

N'utiliser que des appareils/garnitures antidéflagrants. Travaux de soudage interdits. Dans des récipients remplis partiellement peuvent se former des mélanges explosifs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

A stocker en position debout.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# **ToolPrep TP2**

Numéro de matière 1186

 Mise à jour:
 19/12/2022

 Version:
 2.2

 Remplace la version:
 2.1

 Langue:
 fr-FR

 Créée:
 16/8/2022

6 de 13

Page:

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Туре	Valeur limite
95-47-6	o-Xylène	Europe: IOELV: STEL	442 mg/m³; 100 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Europe: IOELV: TWA	221 mg/m³; 50 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VLE	442 mg/m³; 100 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VME	221 mg/m³; 50 ppm (peut être absorbé par la peau)
90622-57-4	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques	France: VLE	1500 mg/m³ (hydrocarbures, vapeur C6-C12)
	•	France: VME	1000 mg/m³ (hydrocarbures, vapeur C6-C12)
64-17-5	Ethanol	France: VLE France: VME	9500 mg/m³; 5000 ppm 1900 mg/m³; 1000 ppm
77-58-7	Dilaurate de dibutylétain	France: VLE	0,2 mg/m³ (composés, organique; calculé comme étain)
	·	France: VME	0,1 mg/m³ (composés, organique; calculé comme étain)

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches. Protection antidéflagrante indispensable.

Se reporter également aux informations du chapitre 7, paragraphe stockage.

#### Protection individuelle

### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme

EN 14387.

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il

faut utiliser des appareils indépendants!

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme NF EN 374.

Type de gants: Caoutchouc nitrile - Epaisseur du revêtement: ≥ 0,4 mm.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur

résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1:2022

Protection corporelle: Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# **ToolPrep TP2**

Numéro de matière 1186

 Mise à jour:
 19/12/2022

 Version:
 2.2

 Remplace la version:
 2.1

 Langue:
 fr-FR

 Créée:
 16/8/2022

Page: 7 de 13

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'exposition. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa liquide
Couleur: incolore

Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé

Point de fusion/point de congélation: Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 78 °C

Inflammabilité: Liquide et vapeurs très inflammables.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 0,60 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 7,60 Vol%

Point éclair/plage d'inflammabilité: -1 °C

Température d'auto-inflammabilité: > 200 °C

La température de décomposition:

PH:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique:

Aucune donnée disponible

Solubilité dans l'eau: Non miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Aucune donnée disponible

Tension de vapeur: à 20 °C: 6,7 hPa

Densité: Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur: Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules: Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Le produit est non explosif.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité:

Ne s'enflamme pas spontanément

54,8 % (Solvants organiques)

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# **ToolPrep TP2**

Numéro de matière 1186

Mise à jour: 19/12/2022 Version: 2.2 Remplace la version: 2.1 Langue: fr-FR Créée: 16/8/2022

Page: 8 de 13

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

#### 10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Protéger des radiations solaires directes.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1; H318 = Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient Dilaurate de dibutylétain. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1A; H360FD = Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): STOT RE 2; H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1; H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# **ToolPrep TP2**

Numéro de matière 1186

Mise à jour: 19/12/2022 Version: 2.2 Remplace la version: 2.1 Langue: fr-FR Créée: 16/8/2022

Page: 9 de 13

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations: Indication sur Dilaurate de dibutylétain:

DL50 Rat, par voie orale: 2.000 mg/kg

**Symptômes** 

Nausée, état semi-conscient, Maux de tête.

En cas d'inhalation:

L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.

Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

Après contact avec la peau:

Un contact direct avec la peau peut provoquer des démangeaisons et des rougeurs.

Après contact avec les yeux:

Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.

Un contact prolongé avec les yeux peut endommager la cornée.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### **Produit**

Code de déchet: 08 04 09\* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres

matières dangereuses.

\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

édité par Airtech Advanced Materials Group avec Qualisys SUMDAT



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# **ToolPrep TP2**

Numéro de matière 1186

Mise à jour: 19/12/2022 Version: 2.2 Remplace la version: 2.1 Langue: fr-FR Créée: 16/8/2022

10 de 13

Page:

#### Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Manipuler les récipients

vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 1993

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN: ONU 1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (o-Xylène, Hexaméthyldisiloxane) UN 1993, FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (o-Xylene, Hexamethyldisiloxane)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 3, Code: F1
IMDG: Class 3, Subrisk -

IATA-DGR: Class 3

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

Ш

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des

règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 33, Numéro ONU UN 1993

Etiquette de danger: 3

Dispositions particulières: 274 601 640D

Quantités limitées: 1 L EQ: E2

Conditionnement - Instructions: P001 IBC02 R001

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP19

Réservoirs mobiles - Instructions: T7

Réservoirs mobiles - Dispositions particulières: TP1 TP8 TP28

Codification réservoirs: LGBF
Code de restriction en tunnel: D/E

## Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger:

Dispositions particulières: 274 601 640D

Quantités limitées: 1 L EQ: E2
Transport autorisé: T

Equipement nécessaire: PP - EX - A aération: VE01





conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# **ToolPrep TP2**

Numéro de matière 1186

Mise à jour: 19/12/2022 Version: 2.2 Remplace la version: 2.1 Langue: fr-FR Créée: 16/8/2022

11 de 13

Page:

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-E, S-E
Dispositions particulières: 274
Quantités limitées: 1 L
Excepted quantities: E2
Conditionnement - Instructions: P001
Conditionnement - Réglementations: -

IBC - Instructions:
IBC - Réglementations:
Instructions réservoirs - IMO:

Instructions réservoirs - IMO:

Instructions réservoirs - Réglementations: TP1, TP8, TP28
Arrimage et manutention: Category B.

Propriétés et observations: Groupe de ségrégation: none

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Flamm. liquid

Code de quantité exceptée: E2

Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Pack.Instr. Y341 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 353 - Max. Net Qty/Pkg. 5 L
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 364 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L

Dispositions particulières: A3
Emergency Response Guide-Code (ERG): 3H

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Directives nationales - France** 

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

53,3 % en poids

### Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL









Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Contient Dilaurate de dibutylétain. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence: P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# **ToolPrep TP2**

Numéro de matière 1186

Mise à jour: 19/12/2022 Version: 2.2 Remplace la version: 2.1 Langue: fr-FR Créée: 16/8/2022

Page:

12 de 13

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs

impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Risques physiques: Code P5c, Quantity threshold 5 000 000 kg / 50 000 000 kg

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 20, 30, 40, 75

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Textes des phrases H sous la section 2 et 3

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 = Nocif par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 = Nocif par inhalation.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H341 = Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360FD = Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H370 = Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H372 = Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H413 = Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

EUH066 = L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 = Contient Dilaurate de dibutylétain. Peut produire une réaction allergique.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Adresse

Mise à jour d'ordre général

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

édité par Airtech Advanced Materials Group

avec Qualisys SUMDAT



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

# ToolPrep TP2

Numéro de matière 1186

Mise à iour: 19/12/2022 Version: 2.2 Remplace la version: 2.1 Langue: fr-FR 16/8/2022 Créée:

Page: 13 de 13

Abréviations et acronymes: Acute Tox.: Toxicité aiguë

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

Asp. Tox.: Toxicité par aspiration CAS: Service des résumés chimiques CE: Communauté européenne

CFR: Code des règlements fédéraux

CLP: Classification, étiquetage et emballage Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

DL50: Dose létale 50%

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum DNEL: Dose dérivée sans effet EN: Norme européenne EQ: Quantités exceptées

Eye Dam.: Endommagement des yeux Eye Irrit.: Irritation des yeux Flam. Liq.: Liquide inflammable

IATA: Association du transport aérien international

IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

LEP: Limite d'exposition professionnelle LIE: Limite Inférieure d'Explosivité

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

Muta.: Mutagénicité

ONU: Organisation des Nations unies

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

Repr.: Toxicité pour la reproduction

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

Skin Corr.: Corrosion cutanée Skin Irrit.: Irritation de la peau Skin Sens.: Sensibilisation cutanée

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

TLV: Valeur limite d'exposition

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

UE: Union européenne

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Cette fiche ne peut couvrir toutes les situations pouvant se présenter à l'utilisateur lors de la transformation. Chaque étape opérationnelle doit donc être examinée pour déterminer si des précautions supplémentaires s'imposent et lesquelles. Toutes les informations relatives à la santé et à la sécurité contenues dans cette fiche doivent être mises à la disposition de vos collaborateurs et de vos clients. Il relève de votre responsabilité d'exploiter ces informations pour rédiger des consignes d'utilisation appropriées et d'organiser des stages adéquats pour vos

Les conditions et les méthodes d'utilisation se trouvant hors de notre périmètre de contrôle, nous en rejetons toute responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité civile pour l'utilisation du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Toutes les indications et remarques sont faites sans aucune garantie concernant l'exactitude de l'information, les risques lors de l'application du produit ou les résultats de cette application.

édité par Airtech Advanced Materials Group

avec Qualisys SUMDAT